

Le Dr Fafard reconnaît les mérites de l'Hon. Dr Marsil, de M. le registraire et de tous les membres. Il n'est pas, comme on paraît le croire, l'organe de l'Université. Il parle au nom des médecins de la campagne, des médecins qui sont abonnés à l'*Union Médicale* et qui ont fait parvenir au journal leur approbation. Pourquoi les membres craignent-ils le bulletin secret? S'il demande la votation, ce n'est pas par hostilité envers les membres du Bureau, mais dans l'intérêt des médecins.

Le Dr Brosseau est d'avis que la motion est de nature à restreindre la liberté de voter : les électeurs ne sauront pas quels noms mettre sur leurs procurations. La cabale est un mauvais système, c'est vrai, "mais qui est exigée par l'apathie de la profession médicale." Et tout le monde peut cabaler. Il n'y a donc pas lieu de rien changer. Il propose que la motion soit considérée comme avis de motion.

Le Dr Fafard insiste ; la motion a déjà été précédée d'un avis de motion. Il demande le vote. Le Dr Marsil et plusieurs autres membres lui conseillent de laisser sa motion comme avis de motion. L'assemblée paraissant unanime à accepter la chose, le Dr Fafard consent. Renvoyée au mois de septembre.

Le registraire, secondé par le Dr Marsil, propose que le rapport de l'agent du Bureau sur l'exercice illégal de la médecine soit imprimé. Accordé sans avis de motion.

Les assesseurs font ensuite leur rapport.

Le registraire propose que lui-même et les Drs Marsil, Brosseau et Laurent (le même qui ne comprend pas les articles de l'*Union Médicale*), forment le comité chargé de la création d'une bibliothèque provinciale de médecine. Accordé sans avis de motion.

Le Dr Gauthier, l'un des examinateurs, fait remarquer que sur les onze candidats admis à passer leur examen, "pas un seul n'est sous brevet." Il demande s'il ne serait pas opportun que le Bureau considère la question de savoir s'il peut donner la licence à ces messieurs, dont il demande la liste au Président. Pendant que celui-ci cherche dans ses papiers, le registraire fait un petit discours. On cherche à exercer des pressions sur le "comité des créances," à faire admettre des candidats qui sont irréguliers, etc., etc. Il est le premier à déplorer cet état de chose qui est fort regrettable, auquel il faudra remédier, et que le Bureau prendra certainement en considération. Mais pour cette fois-ci, vu les circonstances, le Bureau étant pris par surprise, les candidats ayant été admis, il vaudrait peut-être mieux, etc., etc. Il propose donc que le "comité des créances" rapporte au Bureau tous les cas irréguliers, l'avis de motion devant être considéré en septembre prochain. Accordé sans avis de motion.

Le Dr Rottot demande au Président s'il n'a pas trouvé la liste des candidats, mais ne reçoit pas de réponse.

Et la séance est levée. Il est 4.30 hrs.

Et voilà. Cette comédie coûte à la profession médicale la jolie somme de huit cents dollars (\$800). Nous en aurons une autre semblable, pour le même prix, au mois de septembre prochain.

Que les gouverneurs se soient réunis pour tomber avec ensemble sur le dos